



Changement de notaire en cours de succession

Par **francine74**, le **17/02/2015** à **20:40**

Cher Maître,

Peut-on changer de notaire au cours du règlement d'une succession ? Nous avons choisi un notaire situé géographiquement près de la majorité de la famille. Il est difficile à joindre soit par la famille proche de son étude soit par mail ou par courriel. La succession est ouverte depuis plus de 7 mois et nous savons toujours pas si elle est positive ou négative. Nous n'avons aucun projet ou estimation. Nous ne connaissons pas les disponibilités du défunt (solde bancaire, assurance-vie). J'ai fait parvenir le maximum d'informations au notaire et il ne m'a jamais répondu.

Sa collaboratrice ne connaît pas le dossier et ne prend aucune initiative. Il refuse de nous recevoir même 5 minutes pour faire le point sur le dossier.

Merci de m'indiquer comment faire pour prendre un autre notaire disposer à faire enfin avancer cette succession.

Par **minimax**, le **17/02/2015** à **23:54**

je me suis trompée de ligne. Il faut écrire à la chambre des notaires et lui exposer votre cas. C'est elle qui va se charger de rappeler votre notaire à ses devoirs

Par **SARADIA**, le **08/08/2016** à **12:27**

Cher maître mon notaire vient de m'envoyer une lettre recommandée (samedi 6/8/2016) me demandant de le dessaisir officiellement du dossier de succession de mon mari décédé le 1/12/2015. Il justifie sa demande par des motifs discutables. Le Lundi 8 août, j'ai contacté son étude mais celle-ci est fermée du 8 au 21 août 2016.

Ai-je le droit de le dessaisir? Dois-je répondre à ses reproches point par point? Dois-je prendre contact avec la chambre des notaires? Merci de votre réponse